

N°13 | Année 2020

Déviances, délinquance, sans-abrisme et mondes de la rue.

Classements, déclassements et réactions sociales

Introduction

Déviances, délinquance, sans-abrisme et mondes de la rue. Classements, déclassements et réactions sociales

Manuel Boucher, Thibaut Besozzi, Mohamed Belqasmi

Texte intégral

Le 8^{ème} congrès de l'Association Française de Sociologie - « Classer, déclasser, reclasser » - (Aix-en-Provence - 27-30 août 2019) a interrogé les processus de classement et de catégorisation à la croisée des activités sociales ordinaires, de la production de l'ordre social, des modes de gouvernement ou encore des catégories analytiques produites par les sociologues eux-mêmes.

Dans ce cadre, le Réseau Thématique « Normes, déviances et réactions sociales » (RT3) a mené une réflexion focalisée sur l'articulation entre le sans-abrisme, les mondes de la rue, la délinquance, la déviance, le contrôle social et la gestion sociale et pénale de ces mondes. En effet, les procédés de classement, déclassement et reclassement sont au centre des questionnements et des pratiques assistancielles et socio-judiciaires liées à la gestion des mondes de la rue. Ce numéro thématique s'inscrit dans la continuité de cette réflexion en s'intéressant à l'expérience quotidienne « de rue » des personnes et des groupes stigmatisés. Dans ce numéro, nous nous concentrons sur la situation sociale, sanitaire et juridique ainsi que sur les expériences et les épreuves des personnes sans-abri (incluant de façon élargie les personnes privées de logements, les habitants de bidonvilles, de squats, d'habitat non conventionnel...) et plus marginalement sur celles des groupes de jeunes perçus comme déviant et potentiellement dangereux parce que la rue est au centre de leurs sociabilités (Boucher, Belqasmi, Marlière, 2013 ; Boucher, 2016). Nous abordons également les réalités des mondes de la rue en interrogeant les réactions sociales mises en œuvre pour accompagner, encadrer, voire réprimer ces publics marginalisés.

L'ambition de ce numéro est notamment d'offrir un espace scientifique permettant de se situer à la croisée des chemins entre l'expérience vécue et la gestion institutionnelle des « acteurs de

la rue » – particulièrement à l'égard des « illégalismes » – et de pouvoir ainsi articuler des espaces de recherche qui ont parfois eu tendance à traiter ces problématiques de façon séparée.

Parler des « SDF (sans domicile fixe) », des « squatters », des « mal logés », des sans-abri, des habitants des bidonvilles, des jeunes de rue, etc., permet de comprendre les processus de catégorisation, de marginalisation, d'exclusion et de criminalisation qui traversent les sociétés occidentales ainsi que les dispositifs institutionnels d'assistance et de répression mis en place pour accompagner et contrôler les acteurs des mondes de la rue (Boucher, Marchal, 2019). Les sciences sociales traitent bien souvent de ces questions à partir d'une sociologie des inégalités sociales, des classes (ou cultures) populaires ou encore de l'intervention sociale. D'autres angles d'approches se concentrent sur l'analyse des structures sociales macrosociologiques ou des institutions relatives aux politiques de « cohésion sociale » par exemple. D'autres travaux encore traitent de pratiques ou d'expériences vécues au niveau plus microsociologique.

À propos du sans-abrisme, les questions de la délinquance, de la violence ou de la prison sont souvent peu abordées dans les travaux de recherche. Il ressort que les sciences sociales, et particulièrement la sociologie, se sont nettement concentrées sur l'histoire du traitement médiatique et politique de ces « problèmes sociaux », sur les politiques publiques et les dispositifs d'assistance mis en place pour les sans-abri, sur les formes d'engagement et d'intervention qui se sont développées, ou encore sur la vie quotidienne des personnes sans-abri de manière plus anthropologique.

Dans ce contexte, ce numéro de *Sciences et Action Sociales* aborde le sans-abrisme et plus largement les mondes de la rue sous l'angle de la sociologie de la déviance, de la délinquance et de la réaction sociale. Il s'agit d'explorer plusieurs dimensions relatives aux pratiques déviantes et de délinquance impliquant des personnes stigmatisées et marginalisées vivant dans la rue mais aussi de décrire et d'analyser les réactions sociales face à ces phénomènes : de quelles perceptions de la loi, des institutions d'encadrement, de la prison, etc., les populations à la rue sont-elles porteuses ? Quels sens ces personnes donnent-elles à leurs pratiques déviantes et/ou illégales ? Endossent-elles l'étiquetage ou bien le dénoncent elles ? Dans quelle mesure une situation de vulnérabilité, de pauvreté et de marginalisation peut-elle conduire à commettre des infractions ? Quels sont les effets des sanctions pénales dans les parcours de vie ou de « survie » de ces personnes ? Ces sanctions favorisent-elles d'abord un processus de marginalisation ou permettent-elles d'enclencher un processus de réinsertion ?

En définitive, ce numéro interroge les manières de « classer, reclasser et déclasser » les populations associées aux mondes de la rue dans leur diversité, mais aussi leurs manières endogènes de se classer, se reclasser et se déclasser. Dans la pratique, les textes constituant ce numéro sont classés à partir de trois axes thématiques.

Le premier axe s'intéresse aux pratiques déviantes et délinquantes des personnes appartenant aux mondes de la rue. Les textes regroupés dans cette partie se focalisent, à partir de travaux de recherche réalisés en Belgique, France et Suisse, sur les pratiques catégorisées comme déviantes et délinquantes mais aussi sur les processus (sociaux, institutionnels, judiciaires, juridiques...) conduisant ces personnes stigmatisées comme déviantes (jeunes de rue, sans-abri et SDF) à s'inscrire dans des parcours délinquants. Ces articles questionnent également les relations ambivalentes, voire confrontationnelles que ces catégories de personnes entretiennent avec les institutions et professionnels en charge de les classer, accompagner, réinsérer, contrôler mais aussi, dans certains cas, à exclure et réprimer.

Le texte d'Hannah Berns traite de la violence juvénile dans les quartiers urbains économiquement sinistrés. À partir d'une enquête de terrain réalisée en Belgique dans la ville de Charleroi qui a vécu de plein fouet le choc de la désindustrialisation dans les années 1970 et en subit toujours les conséquences, Hannah Berns interroge le phénomène de la violence juvénile de rue dans les espaces publics de cette ville. Dans la pratique, affirmant vouloir éviter l'écueil de la posture normative souvent associée à la sociologie de la déviance et de la délinquance, celle-ci mobilise des éclairages sociologiques de la violence juvénile (la violence comme réponse et intégration du stigmaté ; la violence comme manière de tromper l'ennui, la violence pour se faire un nom ; la violence pour assurer un « capital guerrier ») pour proposer sa propre analyse de situations de dégradations et d'affrontements de bandes décrites par les protagonistes de ces actes.

En s'appuyant sur des situations relatées par des « jeunes de rue » à propos de pratiques agonistiques, Hannah Berns souligne, notamment, qu'au centre-ville de Charleroi, les bandes qui se constituent à partir de critères d'âge, ethniques et territoriaux se battent régulièrement, se confrontent à la police et commettent des actes de vandalisme. En définitive, en s'attachant à faire la synthèse des apports de plusieurs travaux sociologiques contemporains sur les phénomènes de violences juvéniles sur lesquels Hannah Berns s'est appuyée pour produire l'analyse des données récoltées durant l'enquête, celle-ci esquisse une « géographie de la violence » en décrivant, selon elle, les caractéristiques principales de la violence juvénile dans les quartiers de relégation (actes dégradants et agonistiques, culture du respect et de l'honneur, rapport confrontationnel à la police, occupation et revendications de territoires symboliques).

Le texte de Mathias Dambuyant s'intéresse aux personnes sans domicile fixe (SDF) condamnées par la justice à porter un bracelet électronique, ce qui peut paraître paradoxal au regard du fait que celui-ci est généralement fait pour contraindre des personnes condamnées à des peines d'emprisonnement à rester chez elles comme alternative à la prison. En effet, dans le cas des SDF, il existe des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) homologués par les pouvoirs publics qui permettent aux condamnés d'être confinés une partie de la journée. Cette possibilité donnée aux SDF réduit donc l'impact de la non possession d'un logement en matière de décisions de justice ; néanmoins, à partir d'une enquête par observations et entretiens

réalisée dans plusieurs centres d'accueil pour SDF justiciables auprès de ces derniers et des professionnels qui les encadrent (surveillants pénitentiaires, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et travailleurs sociaux intervenant dans des CHRS), Mathias Dambuyant se demande si le placement sous surveillance électronique (PSE) qui est *a priori* fait pour favoriser la réinsertion des condamnés à une peine alternative à l'incarcération représente une opportunité ou un frein quant à cet objectif. Son travail interroge également le mode d'encadrement des condamnés SDF : celui-ci ne vient-il pas fragiliser, voire remettre en question l'identité professionnelle solidariste et intégrationniste des travailleurs sociaux engagés dans ce type de prise en charge ?

Dans la pratique, à partir notamment, de longs extraits d'entretiens de travailleurs sociaux, Mathias Dambuyant décrit les épreuves et les relations conflictuelles que génèrent le confinement des porteurs de bracelets au sein des CHRS qui sont peu adaptés à ce type de prise en charge. Il souligne aussi les problèmes rencontrés par les professionnels chargés de la gestion quotidienne du PSE comme les difficultés techniques rencontrées par les conseillers de probation et de réinsertion en charge de l'encadrement. Il montre que ces professionnels socio-judiciaires doivent aussi faire face, à l'instar des prisons, aux « solidarités déviantes » des porteurs de bracelets qui se soutiennent pour exploiter les failles (techniques, spatiales, organisationnelles, humaines) leur permettant de gagner un peu plus d'espace de liberté.

Quant aux travailleurs sociaux des CHRS, Mathias Dambuyant souligne que le PSE génère un rapport de défiance avec les résidents puisque la logique de contrôle prend une place importante dans les interrelations SDF/travailleurs sociaux. Au regard de certains résidents, les intervenants sociaux passent en effet d'un statut d'aidant à celui de surveillant. Mathias Dambuyant révèle ainsi que les logiques de sanction des services de probation qui sont plus directement en charge de la gestion du PSE tandis que les CHRS s'occupent plus concrètement de l'hébergement et de l'accompagnement social des porteurs de bracelets SDF, sont difficilement conciliables car les logiques des uns mettent en difficulté celles des autres, notamment en matière de respect de l'autorité et de pacification sociale. En définitive, Mathias Dambuyant fait apparaître que le PSE vient interroger, d'un point de vue déontologique, les fonctions de contrôle, voire de répression et de délation des travailleurs sociaux des CHRS devant se conformer aux exigences judiciaires des gestionnaires de ce système au détriment des logiques d'insertion qui sont pourtant au cœur de leur identité professionnelle.

Le texte d'Hélène Martin et Béatrice Bertho décrit, en s'appuyant sur une enquête par entretiens et observations menée auprès d'individus étrangers « sans-abri » d'une grande ville suisse, les expériences quotidiennes de ces personnes ainsi que les réactions sociales qu'elles suscitent, oscillant entre assistance et criminalisation. Dans la pratique, Hélène Martin et Béatrice Bertho relatent les trajectoires de quatre personnes sans abri (Ahmed, Louis, Lucia et Joram), c'est-à-dire leurs histoires de vie et leurs pratiques quotidiennes de subsistance, afin d'interroger les

classifications sociales et politiques stigmatisées à l'égard des personnes sans abri qui sont également productrices de déviations.

L'analyse des entretiens biographiques révèle l'importance du statut des personnes sans-abri pour comprendre leur rapport à la délinquance. En effet, le type de statut (demandeur d'asile, requérant d'asile, débouté de l'asile...) ouvre ou ferme des droits et participe, dans certains cas, lorsque les droits de subsistance sont excessivement restreints, que la législation du travail ou même les règles internes des centres d'hébergement sont trop complexes et restrictives au point de produire de l'exclusion (les personnes sans-abri alternent des moments d'accueil épisodiques dans des centres d'hébergement avec un retour à la rue) à faire entrer des personnes sans-abri dans une « carrière déviante » (travail au noir, trafics de subsistance, *deal* de rue, occupation illégale de logements et d'espaces publics, fausse déclaration d'identité...) décrite par Howard Becker (1985). Hélène Martin et Béatrice Bertho soulignent ainsi que « la judiciarisation des personnes sans abri *via* la criminalisation de leurs pratiques de survie aggrave bien entendu leurs conditions d'existence et donc leurs vulnérabilités. »

Pour illustrer ce processus Hélène Martin et Béatrice Bertho soulignent que dans le cas de l'hébergement d'urgence, il existe un « effet yoyo » vécu quotidiennement par les personnes sans abri qui passent de l'assistance (accueil dans un foyer d'urgence) à la non-assistance (retour à la rue). Selon elles, cet effet s'inscrit dans une « rhétorique réactionnaire » (Hirschman, 1991). Autrement dit, le désordre apparent de l'hébergement d'urgence remettant à la rue (pour des raisons logistiques, organisationnelles, financières et réglementaires) des personnes ayant besoin d'une assistance est finalement bien ordonné puisqu'il aurait notamment vocation à décourager les personnes étrangères d'entrer dans un processus de migration qui est officiellement, dans la plupart des cas, non souhaitée et à stopper « l'appel d'air » présumé qui serait associé à une trop grande protection sociale des migrants, en particulier les demandeurs d'asile et les immigrés irréguliers. Lorsque la solidarité s'organise « du bas » (actions *d'empowerment*) par les premiers concernés pour faire face au précaire des personnes sans abri (exemple : préparation et distribution de repas), Hélène Martin et Béatrice Bertho décrivent également des actions locales de répression traduisant une pénalisation, voire une criminalisation des pratiques ordinaires des personnes à la rue (interdiction de la mendicité de survie, des campements sur la voie publique...). Néanmoins, Hélène Martin et Béatrice Bertho notent que dans leurs épreuves de galère et de violences, les personnes sans abri croisent aussi la route de citoyens solidaires, voire de « policiers médiateurs ».

Finalement, à travers l'analyse des trajectoires de migrants sans abri, Hélène Martin et Béatrice Bertho montrent que les processus de catégorisations des migrants sans abri produisent un cercle vicieux. En effet, ces catégorisations disqualifiantes engendrent des restrictions de droits productrices de vulnérabilités qui conduisent au développement de pratiques de délinquance de survie sur fond d'accroissement des rapports de domination et d'exploitation d'un précaire

(Castel, 2009) immigré naviguant péniblement dans un espace incertain oscillant entre des logiques humanitaire et sécuritaire.

Le deuxième axe se focalise sur la gestion pénale et sécuritaire de la marginalité à partir de trois contributions s'intéressant au sans-abrisme et aux expériences de toxicomanie et de délinquance qui s'y ajoutent potentiellement. Chacune à leur manière et à partir de terrains situés en France, au Canada et en Suisse, les autrices de cette partie rendent compte des effets néfastes que produit la judiciarisation de la marginalité en termes de réinsertion. En tant qu'elles attestent à la fois de pratiques déviantes (dans leur rapport aux normes) et délinquantes (dans leur rapport à la loi), les personnes marginalisées dont il s'agit de comprendre l'expérience et les points de vue se trouvent prises au piège des logiques d'intervention sociale et répressive qu'elles subissent simultanément et qui les enferment dans les circuits de l'assistance et de la justice.

Le texte de Laura Delcourt aborde la question de l'expérience carcérale des sans-abri par le prisme de leur trajectoire de vie et notamment de leurs expériences institutionnelles multiples. Après avoir rappelé quelques tendances sociodémographiques de la population carcérale globale – précarité socio-économique, sur-représentation d'hommes, faible niveau scolaire, propension aux troubles psychiatriques et addictifs, précarité résidentielle –, l'autrice invite à focaliser notre attention sur les sans-abri « sous main de justice » en tant que cette population cumule tendanciellement les mêmes caractéristiques et pose la question de l'accès au logement à la sortie de détention. Qui plus est, la prison est appréhendée comme une expérience vécue ayant une « force socialisatrice » importante. Si bien qu'elle peut engendrer un processus de *prisonization* (Clemmer, 1940) rendant plus difficile la réadaptation à la vie quotidienne en dehors de l'institution carcérale, et ce, d'autant plus fortement pour les sans-abri qui ont moins de possibilité d'aménagement de peine (compte tenu de l'absence de logement) et qui peuvent aller jusqu'à percevoir la prison comme protectrice. Dans un troisième temps, et c'est l'apport principal de son article, Laura Delcourt replace l'expérience carcérale des sans-abri dans une trajectoire souvent marquée par d'autres (et multiples) expériences institutionnelles (celles de la protection de l'enfance, de l'hébergement social, de l'hospitalisation ou des cures de désintoxication). Si bien que, loin d'être vécue comme une rupture, la prison devient une expérience institutionnelle parmi d'autres, elle se situe dans la continuité d'un enfermement déjà connu. Finalement, on observe que la « trajectoire institutionnelle » des sans-abri est fortement marquée par ces multiples expériences et que les dispositions acquises par l'adaptation aux institutions sont transférables d'une institution à l'autre.

Pour sa part, le texte d'Isabelle Raffestin s'intéresse à la perception qu'ont les personnes itinérantes de Montréal vis-à-vis de leur judiciarisation, soit le fait d'entrer dans le système judiciaire suite à la réception de constats d'infraction. Dans un premier temps, elle rappelle le contexte dans lequel s'opère cette judiciarisation largement étudiée outre-Atlantique. En effet, depuis le début des années 2000, nombre de travaux attestent de la montée en puissance des

politiques dites de « tolérance zéro », s'appuyant sur la « théorie de la vitre cassée » (Wilson, Kelling, 1982) et légitimant la gestion punitive de l'itinérance (et de toute forme de marginalité plus généralement), les logiques d'urbanisme sécuritaire et inhospitalier ainsi que les pratiques de profilage social incitant à pénaliser des personnes plutôt que des comportements. Les sans-abri font partie des populations les plus concernées par ces pratiques répressives et judiciaires, alors même qu'elles n'ont d'autres solutions que de s'approprier l'espace public et ses ressources pour survivre. L'apport de l'autrice consiste à s'appuyer sur 29 entretiens menés auprès de sans-abri (et anciens sans-abri) ayant été plus ou moins judiciairisés durant leur expérience de rue, et ce, dans le but de nous éclairer sur leurs *perceptions subjectives du traitement judiciaire* qui leur a été réservé, du déni de reconnaissance ressenti et des effets de cette judiciarisation sur leur comportement. Ainsi émergent quatre visions des injustices vécues qui ont leur pendant en termes de déni de reconnaissance (juridique, affective et/ou sociale) et en termes de conséquence sur les comportements (contestation, évitement, invisibilisation, réinsertion) : l'injustice dénoncée, l'injustice acceptée, l'injustice banalisée et l'injustice positivée. Ceci n'est pas sans faire écho aux modalités de négociation du stigmaté examinées par E. Goffman (1975), entre négation du stigmaté (injustice dénoncée) / déplacement du stigmaté (injustice acceptée) / intériorisation du stigmaté (injustice banalisée) / et retournement du stigmaté (injustice positivée).

Enfin, dans la continuité des articles précédents, le texte de Lucile Franz apporte une contribution rendant à la fois compte de la « pénalisation du social » et de l'enchevêtrement du traitement social et du traitement sécuritaire de la régulation de la marginalité. Deux tendances, non dépourvues de contradictions, qui façonnent la (re)production de la marginalité dans les territoires suisses qu'elle étudie. L'article débute par une longue contextualisation, à l'échelle internationale, décrivant les tendances structurelles de montée en puissance des politiques sécuritaires et de prédominance du néo-libéralisme, donnant lieu au démantèlement de l'État social par la réduction des budgets, le durcissement des critères d'éligibilité et d'accès aux politiques sociales et la mise en place de politiques d'activation (injonction à l'autonomisation et la responsabilité individuelle). Pour la citer directement, « on assiste ainsi à un glissement dans l'appréhension des populations marginales et précarisées, perçues comme « victimes » de facteurs structurels inégalitaires, principalement prises en charge par les institutions de *sécurité sociale*, au statut de « coupables » ou du moins de responsables de leur condition d'existence, et potentiellement cibles des institutions de *sécurité civile*, sollicitées dans leur rôle de garantes de la cohésion sociale et de la sécurité publique ». Dans un deuxième temps, l'autrice se focalise sur la situation suisse et l'application contradictoire de réponses conjointement sociales et sécuritaires, notamment dans le cas de Centres d'accueil à bas seuil d'exigence et d'Espaces de Consommation Sécurisée (ECS). En s'intéressant alors au vécu de certains marginaux rencontrés dans ces services, elle observe des parcours institutionnels marqués à la fois par la déviance (régulée par l'intervention sociale) et par la délinquance (régulée par l'intervention pénale). Si bien que son constat redouble celui de Laura Delcourt à

propos de la multiplication des expériences institutionnelles (de diverses natures) et des effets marginalisants de ce type de réponses à la question sociale.

Le troisième axe présente des articles qui étudient les représentations et les pratiques des acteurs de l'hébergement social, de l'urgence et d'insertion vis-à-vis de catégories de populations « sans abri » invisibles et/ou particulièrement stigmatisées. En s'intéressant à la prise en compte des femmes en « itinérance », aux migrants roms et aux personnes alcoolodépendantes dans le système socio-assistanciel de l'urgence sociale, les auteurs analysent les tensions et les obstacles multiformes inhérents aux modes d'appréhension de ces populations, en proposant parfois des perspectives pour envisager des modèles d'action sociale plus réflexifs et inclusifs.

Le texte de Josée Grenier et ses collègues rend compte d'une recherche évaluative étudiant le fonctionnement d'un organisme d'hébergement et de réinsertion sociale des femmes en situation d'itinérance - La Maison - situé dans une zone périurbaine québécoise. Les auteurs s'intéressent à identifier des formes originales d'accompagnement de femmes privées de logement personnel, fortement dépendantes de leurs réseaux relationnels, communautaires et des services sociaux d'hébergement. Après avoir défini l'itinérance des femmes et la politique publique québécoise de lutte contre l'itinérance, les auteurs soulignent la difficulté à objectiver un phénomène largement marqué par l'invisibilité. Ils caractérisent la vulnérabilité spécifique qui constitue la condition sociale des femmes en situation d'itinérance, notamment marquée par l'insécurité physique qui peut conduire à la mise en œuvre de stratégies de survie (prostitution, revente de drogue, etc.) pour éviter la rue ou les refuges proposant des hébergements mixtes avec des hommes. Dans ce contexte, Josée Grenier et ses collègues étudient le fonctionnement et recensent les points de vue des principaux acteurs de La Maison, intervenants sociaux, administrateurs et femmes accueillies, afin de dégager des éléments pouvant servir à caractériser des modalités d'intervention propices à une politique de prévention et de traitement de l'itinérance féminine humaniste et robuste. L'étude se centre ainsi sur le repérage de « bonnes pratiques » mises en œuvre au sein de l'organisme étudié (centration sur les besoins, souplesse des durées de séjour, accompagnement post-séjour, capacité donnée aux femmes d'influencer les modes de prise en charge, etc.). *In fine*, Grenier et ses collègues concluent sur l'importance de veiller à une dynamique « d'équilibre entre la capacité des femmes et leur prise en charge », en misant d'abord sur leur intégration sociale, leur ré-enracinement dans la communauté locale, et non exclusivement sur l'accès à l'emploi et au logement autonome.

Le texte de Pierre Eloy s'intéresse, quant à lui, à analyser les représentations et les pratiques d'ethnicisation des rapports aux familles de migrants perçus comme « Roms » dans le secteur de l'hébergement d'urgence parisien. Après avoir décrit les évolutions structurelles récentes du système socio-assistanciel local d'accueil des sans-abri caractérisé par des restrictions budgétaires, une saturation du dispositif et des difficultés à faire place aux familles avec enfants,

l'auteur montre comment certains comportements (mendicité avec enfants, refus d'hébergement) sont perçus comme des spécificités ethniques des migrants roms. Ces pratiques essentialisées constituent ainsi les migrants roms en une altérité déviante spécifique au sein des populations vulnérables « à la rue ». En s'appuyant sur un dispositif d'enquête plurimodal (entretiens, ethnographie participante au sein de services de maraude et observation du fonctionnement de la plate-forme téléphonique 115 de Paris), Pierre Eloy décrit le processus par lequel les stigmates associés à de supposées spécificités culturelles des « Roms », notamment la mendicité de parents en présence de leurs enfants, structurent les rapports des acteurs locaux de l'hébergement d'urgence aux migrants, constituant une sorte de dérivatif à un système structurellement inadapté pour accueillir des familles. Dans les premières parties de l'article, il montre ainsi comment les discours et les pratiques d'intervenants sociaux et d'élus locaux, oscillant entre la défense de la prise en compte de supposées « spécificités » culturelles (voire biologiques) des migrants roms, conduisent à la culturalisation d'un groupe de sans-abri devant faire l'objet d'un ciblage et d'un traitement particuliers. Il en va ainsi, par exemple, de la politique municipale parisienne cherchant à combattre la présence de mendiants roms dans l'espace public en favorisant, non sans frictions avec des acteurs associatifs, l'intensification des signalements au titre de l'enfance en danger. Enfin, dans la dernière partie de l'article, Pierre Eloy tente de comprendre le fonctionnement de l'hébergement d'urgence vis-à-vis des migrants en le replaçant dans une perspective compréhensive des stratégies résidentielles et migratoires des Roms. Il montre ainsi que, loin d'être lié à une quelconque spécificité culturelle, le non-recours au dispositif d'hébergement d'urgence par les migrants roms dépend d'une diversité de facteurs imbriqués comme l'expérience plus ou moins contrainte de la vie en bidonville ou en squat, des recours répétés au 115 infructueux, l'inadaptation de l'offre d'hébergement aux familles ou des stratégies de retournement du stigmaté.

Les effets de stigmatisations croisées et la nécessité pour les intervenants sociaux du système de l'Accueil de l'Hébergement et de l'Insertion (AHI) de déplacer leur regard en envisageant les perspectives des « usagers » constituent également le cœur du texte de Sylvain Beck. En s'appuyant sur une enquête qualitative réalisée dans le cadre d'un réseau parisien de chercheurs du champ de la formation en travail social et d'une diversité de matériaux empiriques, Sylvain Beck interroge les rapports complexes qu'entretiennent les professionnels de l'accueil des sans-abri à leurs usagers consommateurs d'alcool. L'auteur propose ainsi de dépasser les approches moralistes des usagers d'alcool puisant dans les théories hygiénistes et médicales en envisageant la consommation d'alcool sous l'angle sociologique, comme un « parangon de stigmatisation et d'exclusion ». Pour Sylvain Beck, les rapports des intervenants sociaux aux personnes vulnérables marquées par une double problématique d'alcoolisme et de sans-abrisme produit généralement un sentiment d'impuissance des professionnels de l'AHI. Or, Sylvain Beck rappelle que les intervenants sociaux de cet espace professionnel sont également pénétrés par les représentations sociales générales à propos de l'alcool. Après avoir fait état de la structuration de ces représentations et des rapports ambivalents que la société

française entretient avec l'alcool, l'auteur montre comment, au cours d'une enquête à visée interventionnelle, une approche réflexive des pratiques auprès des sans-abri permet à des intervenants sociaux de transformer leur regard. En fin de compte, Sylvain Beck plaide pour un décentrement des intervenants sociaux de l'AHJ, dont certains ont déjà depuis longtemps initié, non sans mal, des formes d'accueil tolérant à la consommation d'alcool, au point d'en faire un « outil de travail dans la relation » aux personnes sans-abri.

Bibliographie

Anderson Nels, 1993, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, éd. Armand Colin

Beauchez Jérôme, 2017, « Zone stupéfiante : l'espace du deal », *Espaces et Sociétés*, n°171, p. 55-72.

Becker Howard, 1985, *Outsiders*, Paris, éd. Métailié.

Bellot Céline, Sylvestre Marie-Ève, 2017, « La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté », *Revue générale de droit*, vol. 47, p. 11-44.

Boucher Manuel (dir.), 2016, *Jeunesses de rue. Représentations, pratiques et réactions sociales*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale.

Boucher Manuel, Belqasmi Mohamed (dir.), 2014, *L'État social dans tous ses états*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale.

Boucher Manuel (avec Mohamed Belqasmi et Éric Marlière), 2013, *Casquettes contre képis. Enquête sur la police de rue et l'usage de la force dans les quartiers populaires*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale.

Boucher Manuel et Marchal Hervé (dir.), 2019, *Banlieues, cités, ghettos, bidonvilles, campements... définitions, mythes et réalités*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale.

Chantraine Gilles, 2004, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, éd. PUF.

Castel Robert, 2009, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, éd. du Seuil, coll. La couleur des idées.

Clemmer Donald, 1940, *The Prison Community, New-York*, éd. Rinehart.

Fernandez Fabrice, 2010, *Emprises, drogues, errance, prison : figures d'une expérience totale*, Bruxelles, éd. Larcier.

Foucault Michel, 1975, *Surveiller et punir*, Paris, éd. Gallimard.

Goffman Erving, 1975, *Stigmate*, Paris, Éditions de Minuit.

Hardy Guy, 2004, *S'il te plaît, ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire*, Paris, éd. Érès.

Hirschman Albert O., 1991, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, éd. Fayard.

Mauger Gérard, 1991, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n°6, p. 125-143.

Pichon Pascale, 2010, *Vivre dans la rue*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Pimor Tristana, 2014, *Zonards. Une famille de rue*, Paris, éd. PUF.

Laberge Danielle, Landreville Pierre, 2000, « De l'événement à l'infraction. Du sans-abri au délinquant. Réflexions sur le processus de catégorisation dans le champ pénal », in Laberge Danielle (dir.), *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, éd. MultiMondes, p. 121-136.

Lanzarini Corinne, 2000, *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Paris, éd. PUF.

Mucchielli Laurent, 2018, *Sociologie de la délinquance*, Paris, éd. Armand Colin.

Wilson James Q Kelling George L., 1982, « Broken windows. Critical issues in policing: Contemporary readings », *Atlantic Monthly*, n° 249, p. 395-407.

Pour citer cet article

Référence électronique

Manuel Boucher, Thibaut Besozzi, Mohamed Belqasmi, "Introduction N°13", Sciences et actions sociales [en ligne], N°13 | 2020, mis en ligne le date 6 juillet 2020, URL : <http://www.sas-revue.org/n-conception/73-n-13/articles-n-13/193-introduction-n-13>

Auteur

Manuel Boucher

Professeur des universités en sociologie, UPVD-CORHIS
manuel.boucher@irtsnormandie.ids.fr

Thibaut Besozzi

Docteur en sociologie, 2L2S, Université de Lorraine ; CEREP, Université de Reims
Champagne Ardenne
thibaut.besozzi@univ-lorraine.fr

Mohamed Belqasmi

Chargé de recherche, Laboratoire d'Étude et de Recherche Sociales/IRTS-IDS Normandie,
URMIS - Université Côte d'azur

mohamed.belqasmi@irtsnormandie.ids.fr

Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors